

---

## MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée Amélie Bédard, greffière adjointe de la susdite Municipalité :

**QUE** Lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 21 juillet 2025 à 19 h, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le calendrier des séances du conseil municipal adopté le 2 décembre 2024.

**QUE** La séance du conseil municipal prévue le 2 octobre 2025 est déplacée au **mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 20 h** à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard, à Boischatel, et ce, tel que prévu aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

FAIT À BOISCHATEL, CE 22 JUILLET 2025



Amélie Bédard  
Greffière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2025.



Amélie Bédard  
Greffière adjointe